

Résumé des programmes d'avantages sociaux¹

	Pays (admissibilité indiquée, le cas échéant)		
	Canada	Royaume-Uni	États-Unis
<p>Pour obtenir des renseignements sur l'admissibilité, voir les notes 2 et 3.</p>			
Régimes de retraite			
<p>Un régime de retraite à cotisations déterminées concurrentiel assorti d'une cotisation annuelle fixe de l'employeur de 3% (qui augmente à 4% après 10 années de service ou plus) du salaire admissible. Le salaire admissible comprend le salaire de base et les primes, et est plafonné à 200 000 \$ (150 000 \$ pour les collègues qui touchent des commissions). De plus, les collègues peuvent cotiser jusqu'à 5% de leur salaire admissible. La TD verse une cotisation de contrepartie de 50% pour moins de cinq années de service, et cette cotisation passe à 100% pour les collègues ayant cinq années de service ou plus. Les cotisations totales peuvent représenter entre 3% et 9% du salaire admissible en cotisations d'épargne-retraite payées par la TD. Les collègues embauchés le 31 décembre 2018 ou avant cette date⁴ participent à un régime de retraite à prestations déterminées.</p>	●		
<p>Un régime d'épargne-retraite 401(k) assorti d'une cotisation fixe annuelle de l'employeur représentant entre 2% et 6% du salaire admissible, plafonné à 150 000 \$. Le salaire admissible comprend la plupart des salaires et des rémunérations variables (y compris les commissions et les primes), mais exclut certains revenus et autres paiements tels que les paiements relatifs aux unités d'actions inaccessibles, les options d'achat d'actions exercées et les indemnités de départ. De plus, la TD verse une cotisation de contrepartie sur les cotisations du collègue pouvant aller jusqu'à 4,5% du salaire. Les cotisations totales peuvent représenter entre 6,5% et 10,5% du salaire en cotisations d'épargne-retraite payées par la TD.</p>			●
<p>Un régime de retraite collectif auquel la TD verse une cotisation de base de 8% du salaire admissible est offert à tous les collègues admissibles. La TD verse une cotisation de contrepartie de 100% sur les cotisations obligatoires de 1% du collègue participant ainsi que sur ses cotisations facultatives pouvant aller jusqu'à 2% du salaire admissible. Le salaire admissible comprend le salaire de base, plafonné à 150 000 £.</p>		●	
Régimes d'avantages sociaux			
<p>Un régime d'avantages sociaux souple à frais partagés comprenant diverses options complètes d'assurance vie, invalidité, accident, soins de santé, soins dentaires et soins de la vue est offert aux collègues admissibles et à leurs personnes à charge. Nous comparons régulièrement notre régime d'avantages sociaux à ceux d'autres employeurs de premier plan pour déterminer comment nous nous positionnons en ce qui concerne le soutien offert pour satisfaire les différents besoins des collègues.</p>	●	●	●
<p>Un complément de six semaines à 100% du salaire pour les collègues en congé de maternité, plus un complément de six semaines à 100% du salaire pour chaque collègue qui prend un congé parental.</p>	●		
<p>Six à huit semaines de congé lié à la grossesse ainsi que 16 semaines de congé parental à 100% du salaire pour tous les collègues admissibles qui accueillent un nouvel enfant dans le cadre du programme de congé parental rémunéré.</p>			●
<p>26 semaines de congé de maternité à 100% du salaire, plus 18 semaines de congé parental partagé à 100% du salaire.</p>		●	
<p>Des comptes de gestion (y compris un compte gestion-santé auquel la TD contribue) qui permettent aux collègues d'obtenir le remboursement d'articles liés à la santé pour eux-mêmes et les membres de leur famille admissibles, y compris le remboursement de frais médicaux et de soins aux personnes à charge.</p>	●		●
<p>Un compte de mieux-être qui permet aux collègues d'échanger les crédits payés par la TD contre des frais médicaux non couverts par le régime, un programme d'entraînement, du matériel d'exercice, des conseils et divers articles de prévention pour eux-mêmes et les membres admissibles de leur famille.</p>	●		
<p>Des vacances payées dont la durée est établie en fonction du poste occupé et des années de service⁵.</p>	●	●	●

Résumé des programmes d'avantages sociaux¹ (suite)

	Pays (admissibilité indiquée, le cas échéant)		
	Canada	Royaume-Uni	États-Unis
<p>Pour obtenir des renseignements sur l'admissibilité, voir les notes 2 et 3.</p>			
Des congés rémunérés pour raisons personnelles, qui peuvent être utilisés pour des fêtes religieuses ou culturelles, ou pour se concentrer sur le bien-être personnel ou familial ⁶ .	●		●
La TD célèbre les carrières (anciennement le programme mondial de reconnaissance de services) : un programme à l'échelle de l'entreprise qui vise à souligner les anniversaires de service des collègues tous les cinq ans, en leur offrant soit dix actions de la TD, soit un article-cadeau au choix ⁷ . À leur 25 ^e anniversaire de service, et tous les cinq ans par la suite, les collègues admissibles ⁸ obtiendront également une semaine de vacances supplémentaire (au prorata pour les collègues à temps partiel) pour l'année de l'anniversaire.	●	●	●
Des rabais offerts aux collègues sur certains événements, activités, produits et services (p. ex. billets de théâtre, événements sportifs, déplacements et transport, appareils électroniques et restaurants).	●	●	●
Régime d'actionnariat des employés : un régime d'épargne à participation volontaire qui permet aux collègues de participer à la réussite à long terme de la TD en devenant actionnaires. La TD verse un montant correspondant à 100 % de la première tranche de 250 \$ des cotisations du collègue chaque année et à 50 % du reste des cotisations du collègue (qui peut cotiser jusqu'à 10 % de son salaire admissible), jusqu'à concurrence d'une contribution de la TD de 3,5 % du salaire admissible du collègue ou de 2 250 \$, selon le plus petit des deux montants.	●		
Régime de primes de rendement : la TD verse un montant équivalant aux cotisations du collègue jusqu'à concurrence de 125 £ par mois.		●	
Régime d'épargne Vision d'Avenir des employés de la TD : un régime d'épargne collectif à participation volontaire qui permet aux collègues d'épargner au moyen de retenues sur leur salaire, de montants forfaitaires, de reports de leur prime de rendement ou de transferts depuis un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) non immobilisé. Les collègues peuvent contribuer au REER collectif du Régime Vision d'Avenir des employés (compte personnel ou de conjoint), au CELI ou à une combinaison des deux. La TD paie les frais d'administration du programme pour les comptes Régime Vision d'Avenir des employés.	●		
Des assurances médicale et soins dentaires à l'intention de certains groupes admissibles de retraités, financées en partie par la TD ⁹ .	●		●
Programmes d'aide aux collègues			
Divers outils en ligne sur la santé et le bien-être visant à aider les collègues à gérer leur bien-être physique, financier, social, mental et émotionnel, et à faire des choix qui favorisent le mieux-être.	●	●	●
Programme de remboursement du vaccin contre la grippe ¹⁰ .	●	●	●
Compte pour personnes à charge : un compte de retenue sur la paie avant impôt financé par le collègue pour le paiement de services destinés aux personnes à charge, comme des services de garde, des programmes parascolaires ou des soins aux aînés.			●
Bons pour services de garde : un avantage financé par le collègue qui procure des bons pour services de garde exempts d'impôt et de NIC (National Insurance Contribution).		●	
Prestation pour allaitement : remboursement des tire-laits et des conseils en matière d'allaitement par le biais du régime ¹¹ .	●		●
Couverture en matière de planification familiale (médicaments pour le traitement de l'infertilité, traitements de fertilité et de reproduction, frais de gestation pour autrui et d'adoption) ^{12,13} .	●		●
Remboursement des services de doula pour les collègues et leurs personnes à charge couvertes.	●		●

Résumé des programmes d'avantages sociaux¹ (suite)

	Pays (admissibilité indiquée, le cas échéant)		
	Canada	Royaume-Uni	États-Unis
Pour obtenir des renseignements sur l'admissibilité, voir les notes 2 et 3.			
Un programme d'aide aux employés et à la famille dans le cadre duquel un tiers fournisseur offre des conseils confidentiels et des services de recommandation pour aider les collègues aux prises avec diverses difficultés de la vie.	●	●	●
Trauma-Secours en cas d'incident critique : un programme assurant à nos collègues l'accès immédiat à des soins professionnels qui les aident à faire face à divers événements possiblement traumatisants tels qu'un vol à main armée ou le décès d'un collègue.	●	●	●
Avantages bancaires aux employés : permettent aux collègues et aux retraités admissibles de profiter de taux préférentiels et de rabais sur une vaste gamme de produits et de services, y compris les assurances habitation et auto.	●		●
Programme <i>Bike to work</i> : un avantage financé par les collègues qui offre un moyen efficace sur le plan fiscal de disposer d'un vélo pendant une période de 12 mois, au terme de laquelle la propriété du vélo peut être transférée au collègue.		●	
TD Reflect (bien-être financier) : aide les collègues à prendre des décisions financières éclairées, en fournissant des renseignements sur la gestion et la planification des événements de la vie quotidienne, ainsi que des conseils financiers (p. ex. pour éviter des arnaques financières et obtenir les meilleurs taux hypothécaires).		●	
Programme de bourses pour les enfants de collègues de la TD : des bourses d'admission uniques sont accordées à des candidats qui respectent les critères d'admissibilité et obtiennent du succès tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.	●		●
Tous les collègues admissibles aux avantages sociaux ont accès à un programme de soins médicaux virtuels ¹⁴ .	●	●	●
Programme des ambassadeurs du bien-être : les ambassadeurs sont des collègues bénévoles de la TD qui collaborent avec différents secteurs d'activité de la Banque, proposent aux collègues des ressources sur le bien-être et les aident à favoriser leur bien-être.	●	●	●
Appli Bien-être global : une plateforme virtuelle qui permet aux collègues d'accéder à des ressources sur le bien-être, notamment des articles, des vidéos et d'autres outils.	●		●

- Les collègues qui ne résident ni au Canada, ni aux États-Unis, ni au Royaume-Uni représentent moins de 1% de l'effectif de la TD. La TD offre des régimes d'avantages concurrentiels dans les autres pays.
- Tous les collègues permanents, à temps plein et à temps partiel, sont admissibles aux régimes mentionnés ci-dessus. Tous les collègues au Canada admissibles au Régime d'avantages sociaux TD doivent avoir travaillé pendant trois mois consécutifs avant de pouvoir bénéficier de l'assurance vie, médicale, soins dentaires et soins médicaux d'urgence en voyage, du compte gestion-santé, et de la protection contre les accidents, les maladies graves et l'invalidité. Les collègues travaillant moins de 15 heures par semaine sont admissibles à l'assurance médicale, soins dentaires et soins médicaux d'urgence en voyage ainsi qu'aux comptes gestion-santé. Tous les collègues doivent avoir travaillé pendant douze mois consécutifs avant de pouvoir participer au Régime de retraite à cotisations déterminées du Régime de retraite TD (Canada), et pendant trois mois consécutifs avant d'être admissibles au Régime d'actionnariat des employés (RAE). Les collègues qui participent au RAE doivent compter deux ans de service continu à la TD pour obtenir des droits acquis et pouvoir retirer les cotisations de contrepartie de la TD. Aux États-Unis, les collègues dont l'horaire hebdomadaire habituel comporte 20 heures sont admissibles à une assurance médicale, soins dentaires et soins de la vue, une assurance vie de base et complémentaire, ainsi qu'une assurance en cas de décès et de mutilations accidentelles, dès le premier jour du mois suivant la date d'embauche. Tous les collègues exemptés et tous les collègues non visés par une exemption dont l'horaire hebdomadaire habituel comporte 30 heures ou plus sont admissibles à une protection pour invalidité de courte durée et à une protection pour invalidité de longue durée dès le premier jour du mois suivant la date d'embauche. Les collègues non visés par une exemption dont l'horaire hebdomadaire comporte 20 heures sont admissibles à une protection pour invalidité de courte durée dès le premier jour du mois suivant 12 mois de service continu.
- Canada : les collègues temporaires ont droit à des vacances annuelles et à une indemnité de vacances, tel qu'il est stipulé dans la législation, et peuvent profiter de programmes de bien-être, de services bancaires aux employés, de programmes de rabais et du Régime d'épargne Vision d'Avenir des employés.
- Les collègues de TD Assurance, Assurances générales embauchés le 31 décembre 2020 ou avant cette date participent à un régime de retraite à prestations déterminées.
- Royaume-Uni : les collègues ont droit à 25 jours de congé payé, peu importe le poste occupé et les années de service. États-Unis : les collègues accumulent des congés rémunérés toutes les deux semaines; leur horaire hebdomadaire habituel entre également en compte dans le taux d'accumulation. Canada : les collègues à temps partiel qui comptent moins de 7,5 heures aux fins des avantages sociaux (moyenne des heures véritablement travaillées par semaine durant l'exercice financier précédent) et tous les collègues occasionnels ont droit à des vacances ainsi qu'à une indemnité de vacances au montant stipulé par la législation. Pour les collègues canadiens qui touchent des commissions, toutes les primes octroyées dans le cadre du programme de commission comprennent tous les montants relatifs à l'indemnité de vacances et à celle des jours fériés. Les collègues qui touchent des commissions ainsi qu'un salaire de base régulier accumulent aussi des vacances payées jusqu'à concurrence des vacances auxquelles ils ont droit par année, sous réserve des modalités de leur régime de rémunération et de la politique sur les vacances pertinente.
- Canada : les collègues reçoivent deux jours rémunérés en plus de ceux prévus par la législation. États-Unis : les collègues ont une banque de congés rémunérés et de congés rémunérés Flex qu'ils peuvent utiliser pour toute raison.
- À leur cinquième anniversaire de service, les collègues reçoivent dix actions de la TD. À leur dixième anniversaire de service, et tous les cinq ans par la suite, les collègues peuvent choisir entre dix actions de la TD ou un article-cadeau.
- Les collègues de TD Reinsurance (Barbados) Inc. et de TD Bank¹⁰, America's Most Convenient Bank¹⁰, les collègues rémunérés à la commission et les collègues ayant utilisé un nombre de congés payés supérieur au nombre autorisé ne sont pas admissibles.
- Canada : les collègues embauchés le 1^{er} juin 2017 ou après cette date ne sont pas admissibles au régime d'assurance médicale pour les retraités de la TD. États-Unis : quelques collègues, qui proviennent d'anciennes acquisitions et prennent leur retraite avant le 1^{er} janvier 2025, peuvent être admissibles à un régime fermé d'assurance médicale pour les retraités s'ils répondent aux exigences en matière d'âge et de service.
- Au Canada, les coûts sont remboursés uniquement s'ils ne sont pas couverts par la province. Au Royaume-Uni, tous les collègues ont droit à ce remboursement.
- Canada : remboursement des tire-lait dans le cadre du régime d'assurance médicale, jusqu'à un maximum à vie de 400 \$. Les services de consultation en allaitement peuvent être réclamés en tant que dépenses admissibles dans le cadre du compte de mieux-être (à l'exception de TD Assurance, Assurances générales). États-Unis : remboursement du matériel de tire-lait et d'autres services d'allaitement dans le cadre du régime d'assurance médicale.
- États-Unis : les collègues actifs comptant un an de service sont admissibles aux avantages en matière de gestation pour autrui et d'adoption. Tous les autres avantages en lien avec la fertilité sont inclus dans les régimes d'assurance médicale (adhésion requise).
- Canada : les collègues admissibles au Régime d'avantages sociaux TD sont admissibles aux avantages en matière de gestation pour autrui et d'adoption. Tous les autres avantages en lien avec la fertilité sont inclus dans les régimes d'assurance médicale (adhésion requise).
- Payé par la TD au Royaume-Uni et au Canada. Les avantages sociaux aux États-Unis sont offerts aux collègues inscrits au régime d'assurance médicale.